

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198428-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
ALIÉNATION, À TITRE ONÉREUX, APRÈS DÉCLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER, D'UNE PARCELLE DÉPARTEMENTALE SUR LA
COMMUNE DE BAZAINVILLE, AU PROFIT DE LA SCI SOLER ENTREPRISES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M PHILIPPE BENASSAYA ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3213-2,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 42,

Vu l'estimation de France Domaine du 18 juillet 2016,

Vu la promesse d'achat signée le 15 décembre 2016 par M. José Soler gérant de la SCI Soler Entreprises,

Considérant que le réaménagement du tracé de la Route Départementale 112 à Bazainville a laissé subsisté des délaissés du domaine public routier,

Considérant que la parcelle nouvellement créée cadastrée G n° 671, issue du domaine public départemental, n'a jamais été affectée à la circulation de la voirie départementale et ne revêt plus d'intérêt pour la mise en œuvre des politiques départementales,

Considérant la volonté de la SCI Soler Entreprises de se porter acquéreur,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déclassement du domaine public départemental d'un délaissé de voirie de 413 m² situé au droit de la Route départementale 112, désigné dans le tableau ci-après :

Indications cadastrales			Acquéreur	Prix
Section et n°	Surface	Adresse de la parcelle		
G n° 671	413 m ²	19 route de Gambais à Bazainville	SCI Soler Entreprises	18 585 €

- Approuve la cession de la parcelle nouvellement créée cadastrée section G n° 671 au profit de la SCI Soler Entreprises, domiciliée 43 chemin des Dames à Gambais (78950).
- Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que tous les frais inhérents sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que la recette correspondante d'un montant 18 585 €, sera imputée sur le chapitre 77 article 775 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

ALIÉNATION, À TITRE ONÉREUX, APRÈS DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, D'UNE PARCELLE DÉPARTEMENTALE SUR LA COMMUNE DE BAZAINVILLE, AU PROFIT DE LA SCI SOLER ENTREPRISES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.